



CORSICA SOLE – Note Explicative

Demande de permis de construire Centrale agrivoltaïque de Thénissey

Contact : Chanaz MATAOUI

Tel : 07.66.50.03.24

Courriel : chanaz.mataoui@corsicasole.com



CORSICA SOLE
59 RUE PERNETY
75014 PARIS

Table des matières

Introduction.....	3
1. Localisation du site de projet	4
2. Description des modifications réalisées	5
2.1. Réduction de la surface d’emprise du projet.....	5
2.2. Retrait des tables en dessous de l’ouvrage électrique aérien	6
3. Caractéristiques techniques et environnementales du projet.....	7
3.1. Les modules photovoltaïques	7
3.2. Les structures de support	7
3.3. Citerne.....	8
3.4. Haies végétales	8

Introduction

Ce document constitue une note explicative en complément de la demande de permis de construire n° PC 02162723M0001 pour le projet de la centrale agrivoltaïque de Thenissey, commune située dans le département de la Côte d'Or (21) en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette note détaille l'ensemble des modifications qui ont été réalisées dans le cadre de l'instruction du projet par la DDT Côte d'Or et de l'étude préalable agricole (EPA) par la CDPENAF.

La note est accompagnée des pièces graphiques qui viennent en remplacement des anciens plans de masse correspondants à (PC2) des pièces réglementaires devant constituer le dossier de demande de permis de construire.

1. Localisation du site de projet

Le parc agrivoltaïque s'implante en totalité sur la commune de Thenissey dans le département de la Côte d'Or.

La version finale du projet s'implante sur les parcelles ZC n°28, 29, 30, 31 et ZD n°8, 10 représentant une surface d'environ 35,64 ha. La zone d'implantation de la centrale occupe une surface de 20 ha. Les tables de modules couvriront environ 6 ha.

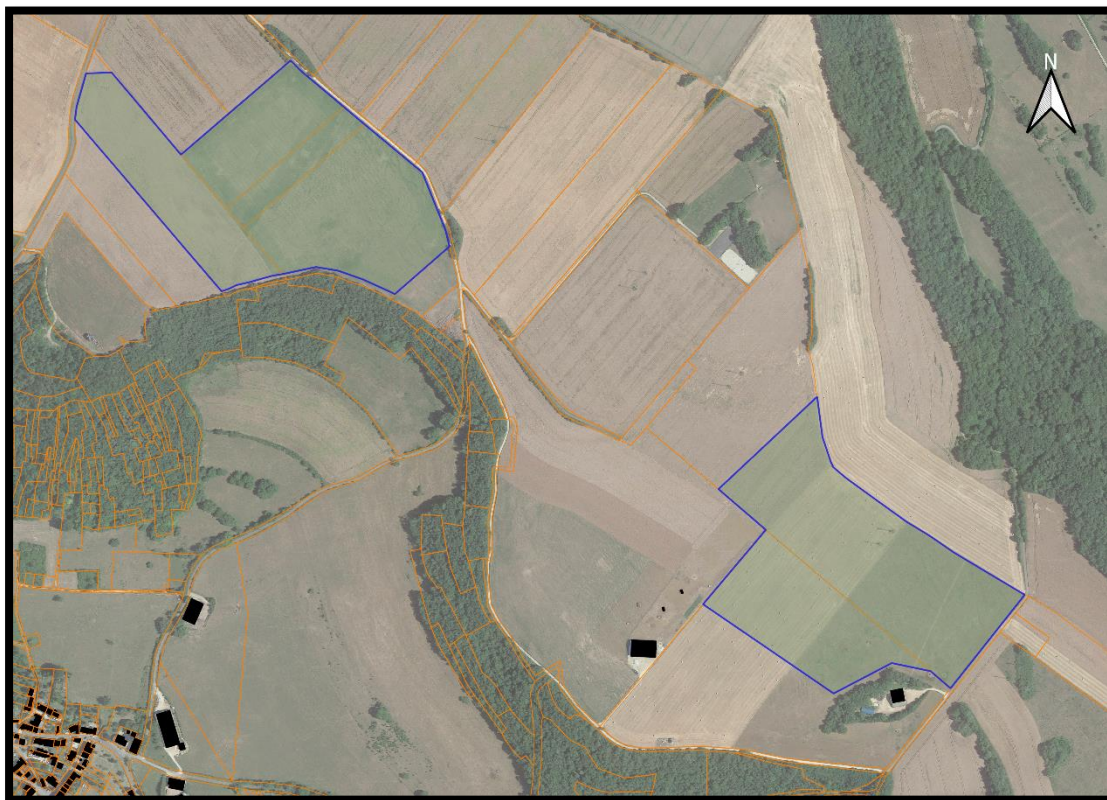


Figure 1 – Emprise initial du projet avant instruction

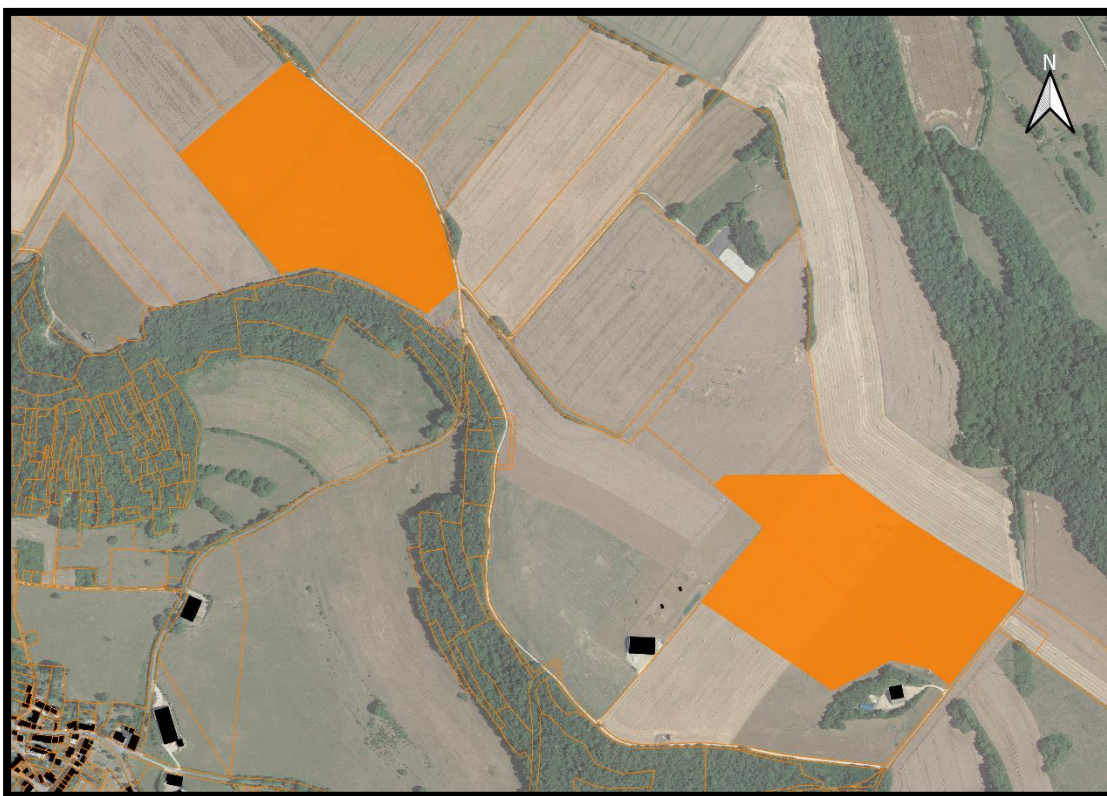


Figure 2 – Emprise finale modifiée du projet

2. Description des modifications réalisées

2.1. Réduction de la surface d'emprise du projet

La superficie du projet a été réduite à 20 hectares afin de se conformer aux critères établis par la CDPENAF, en accord avec la doctrine agrivoltaïque de la Côte-d'Or.



Figure 3 – Emprise initial du projet avant instruction



Figure 4 – Emprise retirée du projet

2.2. Retrait des tables en dessous de l'ouvrage électrique aérien

Afin de respecter les recommandations et exigences techniques concernant les lignes aériennes qui traversent le site du projet nous avons déplacé certaines tables.



Figure 5 – Plan final du projet

3. Caractéristiques techniques et environnementales du projet

3.1. Les modules photovoltaïques

Le projet agrivoltaïque de Thenissey sera composé d'environ 18630 panneaux solaires répartis sur environ 690 tables. La puissance installée de la centrale sera d'environ 12.85 MWc. La centrale photovoltaïque de Thenissey pourrait produire environ 15,4 GWh par an, ce qui correspond à la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de près de 6 000 foyers français (consommation moyenne : 2 500 kWh/an/foyer).



Figure 6 – Exemple de module photovoltaïque Photowatt PW66MAX-CB-XF

3.2. Les structures de support

Les structures supportant les panneaux photovoltaïques seront de nature métallique et seront installés en rangées et inclinées vers le sud pour maximiser l'énergie reçue par le soleil.

Les châssis sont constitués de matériaux en aluminium, alors que la visserie est en inox et les pies en acier galvanisé. Ils sont dimensionnés de façon à résister aux charges de vent et de neige, propres au site. Ils s'adaptent aux pentes et/ou aux irrégularités du terrain.

Le projet sera composé d'environ 690 structures supportant environ 18 630 panneaux solaires, soit une superficie projetée d'environ 60 000 m².

Les structures primaires seront fixées au sol par ancrage au sol (de type pieux ou vis). La technique d'ancrage est fonction de la structure, des caractéristiques du sol ainsi que des contraintes de résistance mécaniques telles que la tenue au vent ou les surcharges de neige.

3.3. Citerne

Une citerne à incendie avec une aire d'aspiration sera implantée dans chaque îlot du projet, en bord de piste.

3.4. Haies végétales

Afin de limiter les perceptions du projet et d'assurer une continuité écologique, une haie végétale multi stratifiée sera mise en place :

- Environ 1 503 ml (mètres linéaires) de haies multi stratifiées seront créées. La largeur de la haie sera de l'ordre de 5 mètres



Figure7 - Localisation de la haie végétale

En plus du rôle d'intégration paysagère, cette haie sera utilisée comme habitat et corridor de déplacement pour de nombreuses espèces animales.

Tableau récapitulatif des modifications :

	Variante initiale du projet	Variante modifiée
Surface clôturée du projet	24.3 ha	20 ha
Surface projetée des panneaux	7.29 ha	6 ha
Puissance installée	17.22 MWc	12,85 MWc
Longueur de la haie	1 771 ml	1 503 ml
Disposition des panneaux		Retrait des panneaux sous la ligne électrique aérienne